

## Compte rendu du conseil municipal de Malissard du 29 janvier 2024

L'ordre du jour portait sur deux points importants votés tous les deux à l'unanimité, sur la modification de délégation au maire et sur l'attribution du marché de travaux du groupe scolaire.

Une fois le conseil municipal clos, la parole a été donnée à la douzaine de personnes présentes dans le public. Le projet de création d'un nouveau local commercial a suscité quelques questions, auxquelles les élus ont souhaité apporter une réponse.

En février 2021, à la suite de la création de l'agence postale communale et la démolition de l'ancien bâtiment de la poste, la municipalité a contacté les différents commerçants de la commune pour leur proposer de reprendre l'emplacement. La priorité a été donnée à la supérette du fait de son manque de visibilité, d'une enseigne peu visible et d'un stationnement quasi nul. Les épiciers ont refusé l'investissement en raison d'un futur départ en retraite. Les élus leur ont indiqué alors que des enseignes souhaitaient s'installer sur la commune et qu'en refusant ils s'exposaient à une concurrence qui pourrait mettre en péril son commerce. Les propriétaires du bar, de la pizzeria et du tabac ont aussi refusé. Seuls les boulangers et la pharmacienne étaient intéressés.

En juin 2021, une étude commence pour la boulangerie, qui renonce au projet en septembre 2021.

Le même mois, la pharmacienne nous fait part de son projet d'extension. En janvier 2022 débute l'étude et l'esquisse du futur bâtiment. Malgré le dépôt du permis de construire en décembre 2022, la pharmacie abandonne son projet en mars 2023.

Parallèlement, nous avons été contactés par une grande enseigne qui, après une étude de marché, souhaite s'implanter sur notre commune.

La municipalité, soucieuse de maintenir un commerce pérenne d'alimentation, et, étant donné que les épiciers actuels souhaitent partir en 2026, qu'ils ne veulent pas se développer et refusent toute concurrence (marché du mercredi, animations festives), ces limites constituent un frein au développement de notre village. De plus, nous n'avons pas la certitude que le local commercial devienne dans le futur un magasin d'alimentation générale. Par ailleurs, lors de son rendez-vous en mairie le jeudi 25 janvier 2024, au cours duquel le projet lui a été dévoilé, l'épicier nous a lui-même annoncé que l'éventuel repreneur s'était désisté.

Nous avons donc saisi l'opportunité de proposer le terrain à l'enseigne intéressée. Le coût de la construction du bâtiment ne sera pas à la charge du contribuable, puisque le loyer couvrira le montant de l'emprunt envisagé. De plus, à terme, la commune encaissera des revenus locatifs.

En conclusion, la pérennisation d'un commerce alimentaire nous a semblé nécessaire. Ce nouveau commerce n'est encore qu'un projet à l'étude, et son ouverture ne se fera probablement pas avant le départ en retraite de l'épicier.

Par ailleurs, la municipalité s'est engagée à accompagner les commerçants dans la vente de leurs murs et à les mettre en relation avec des aménageurs immobiliers ou bailleurs sociaux afin de faciliter leurs recherches.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 11 mars 2024 avec le vote du budget.